

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 20 c. Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans réimpression dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Décembre 1875.

Chronique générale.

C'est fini : l'article 14 a été adopté tel qu'il l'avait été en deuxième lecture, et l'Assemblée a décidé également que les arrondissements seraient divisés en circonscriptions, dont le tableau sera établi par une loi et ne pourra être modifié que par une loi.

Voilà donc le mode de scrutin par arrondissement définitivement adopté par la Chambre, et adopté à une majorité véritablement écrasante.

L'ensemble de l'article 14, en effet, a été voté par 401 voix sur 604 votants. Nous voilà loin des trente et quelques voix qui l'avaient fait triompher en deuxième lecture, et que les républicains assuraient être des voix honteuses ayant profité du scrutin secret pour appuyer le ministère, mais qui n'oseraient pas, lors de la discussion définitive, maintenir leur vote dans un scrutin public.

Les gauches sont en pleine déroute et dissimulent mal leur désappointement. C'est un coup terrible porté à la démagogie parisienne et à l'exportation de candidats qu'elle pratiquait sur une si vaste échelle ; elle va être obligée de compter avec la démagogie provinciale, qui saura certainement, lors des prochaines élections, se faire la part du lion.

Les Lockroy parisiens vont se heurter contre le Marcou d'arrondissement, qui ne se laisseront pas déposséder sans lutte ; croyez-le bien, après les élections générales, il y aura, dans le clan radical parisien, des pleurs et des grincements de dents.

Dans la séance d'avant-hier, M. Duclercq a déposé une proposition demandant que

l'élection des sénateurs par l'Assemblée soit fixée au 13 décembre, la nomination des délégués municipaux au 9 janvier, les élections sénatoriales au 30 janvier, les élections législatives au 13 février, la fin des pouvoirs de l'Assemblée actuelle au 4 mars, la réunion des deux Chambres au 16 mars.

L'Assemblée a déclaré l'urgence sur la proposition Bardoux-Duclercq et décidé qu'elle nommera aujourd'hui jeudi la commission.

L'incident le plus saillant de la séance a été l'adoption, à la faible majorité de onze voix, d'un amendement de M. de Plœuc qui restitue à quatre de nos colonies, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et l'Inde française, leur représentation qui avait été supprimée lors de la deuxième lecture. Ces colonies nommeront chacune un député ; par exemple, la Guyane et le Sénégal n'auront pas plus de députés que de sénateurs. Malgré les efforts désespérés de MM. de Lafond de Fongaufier et Marek qui plaidaient pro domo, l'Assemblée est demeurée inexorable. Les radicaux, qui comptent dans leurs rangs tous les députés des colonies, à l'exception de l'honorable M. Desbassyns de Richemont, peuvent se féliciter d'avoir eu pour avocat de la cause de la représentation coloniale deux membres aussi autorisés du parti conservateur que M. le marquis de Plœuc et M. l'amiral Fourichon ; c'est certainement à cet appui influent qu'ils doivent leur succès un peu inespéré. Les députés de l'Algérie, lorsqu'ils ont essayé de faire revenir l'Assemblée sur sa décision qui réduit de moitié le chiffre des représentants de notre colonie africaine, eussent agi habilement en usant du même procédé et en invoquant l'appui de députés plus sympathiques à la majorité que MM. Crémieux et Jules Favre, affectés d'une double tâche originelle, celle de 1848 et celle du 4 Septembre.

En effet, la discussion de l'article 19 de la loi électorale, relatif à la députation de l'Algérie, nous a valu de voir à la tribune M. Jules Favre ; le généreux ami de M. Thiers se rend-il bien compte de l'impression qu'il

produit sur l'Assemblée à chaque fois qu'il prend la parole ? On a peine à le croire quand on le voit, rhéteur habile, discuter avec calme les questions politiques et sociales.

Et pourtant il n'a pu oublier ce que chacun se rappelle en le voyant : les armes laissées à la garde nationale de Paris et servant aux crimes de la Commune ; l'armée de l'Est oubliée dans l'armistice et tous ces malheureux soldats succombant dans les neiges, et enfin cette confession faite publiquement dans laquelle il s'accusait d'avoir violé la loi de son pays, lui député et avocat, c'est-à-dire, ayant mission de faire cette loi, de l'interpréter, de la défendre.

Quand donc M. Jules Favre comprendra-t-il que sa place n'est plus à la tribune d'une Assemblée, ni à la barre des tribunaux ? Qu'il aille dans une retraite chercher l'oubli et verser, sur son passé, quelques-unes de ces larmes fameuses dont la source parut, pendant un temps, inépuisable.

Nous annonçons hier, dans nos dernières nouvelles, que le centre droit avait « presque » fait son accord avec les gauches pour les listes des 75 sénateurs ; l'Agence Havas donnait à la même heure un démenti à cette assertion.

Cependant, l'Echo, l'un des organes les plus accrédités du centre droit libéral, a des informations qui confirment les nôtres ; voici ce qu'on lit dans ce journal :

« Le centre droit a fait demander au centre gauche quelles étaient ses vues, et le centre gauche a répondu en les faisant connaître.

« Cette réponse a donné lieu à des objections et à une contre-proposition du centre droit, notamment en ce qui concerne l'exclusion de l'extrême droite et l'exclusion des membres de l'union républicaine.

« Le groupe Lavergne a délibéré à son tour, et il a amendé la contre-proposition du centre droit, en ne s'opposant pas, en

principe, à l'admission de quelques candidats de l'union républicaine, dont les noms resteraient à examiner, mais en réclamant, comme le centre droit, une part de représentation pour l'extrême droite.

« Cette proposition transactionnelle du groupe Lavergne a été portée au centre gauche, qui l'a acceptée. »

Jeudi dernier a eu lieu à Nîmes, place de la Fontaine, la pose de la statue de Jean Reboul, le boulanger-poète.

Le piédestal, qui est un très-beau bloc de marbre, a pour sujet le chef-d'œuvre de Reboul : l'Ange et l'enfant.

La statue est due au ciseau du sculpteur Bosc. Elle représente Reboul assis dans un fauteuil et paraissant méditer une de ces belles poésies qui l'ont rendu célèbre.

Il vient de mourir ces jours-ci à Colmar, disent les Affiches alsaciennes, un homme qui a eu un instant de célébrité. C'est le capitaine Richard.

Né à Soultz, il était lieutenant à Strasbourg lors du premier coup d'Etat de Louis-Napoléon, le 30 octobre 1836. Le prétendant, entouré de ses complices, s'était rendu à la caserne de la Finkinn pour y haranguer les soldats. La troupe était indécise lorsque le sergent Richard sortit de la foule et mit résolument la main sur le futur empereur.

L'Industriel alsacien, qui donne la même nouvelle, ajoute qu'au siège de Sébastopol, Richard, devenu capitaine, fut promu par le général Canrobert au grade d'officier de la Légion-d'Honneur, mais que Napoléon III refusa de ratifier cette nomination.

M. le général Picard, commandant à Clermont-Ferrand le 43<sup>e</sup> corps d'armée, vient d'adresser l'ordre du jour suivant aux troupes :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MOUCHERONNE.

(Suite.)

Bellavoine avait été déjà singulièrement troublé par le murmure de la foule et les paroles du président ; le son de cette voix, que depuis si longtemps il n'avait entendue, acheva d'ébranler sa raison facilement chancelante.

Pris de ce tremblement général que cette fois la Moucheronne ne parvint pas à calmer, il tomba à genoux devant le tribunal en balbutiant :

« Je sais pas. »

On dut l'emporter, et l'audition des témoins continua.

Le même jour suffit à la plaidoirie de l'avocat et à la réplique du ministère public.

Après une heure de délibération, le jury rendit le verdict suivant :

« A la simple majorité d'une voix, non, l'accusé n'est pas coupable. »

Et aussitôt le tribunal prononça l'acquiescement de François Moucheron.

— Merci, Messieurs, dit-il simplement ; c'est bien jugé.

La Moucheronne, qui était venue s'asseoir au banc des témoins, tandis que le médecin qui l'avait accompagnée donnait des soins à Jean Bellavoine, se leva, et dit :

— L'acquiescement ne prouve pas l'innocence ; vous rendez la liberté à mon mari, c'est son honneur et celui de mes enfants que nous redemandions à la justice ; que Dieu m'aide, et, je vous le jure, je découvrirai le vrai coupable.

L'intérêt qu'inspirait cette honnête et courageuse femme était si profond, que les juges, émus de respect et de compassion, n'eurent pas même la pensée de l'interrompre.

IV.

Quand, après un peu moins d'une année d'emprisonnement, la Moucheronne ramena de Versailles au Pecq son mari acquitté, mais non pas, comme elle le voulait et comme elle se croyait en droit de l'espérer, déclaré solennellement innocent, l'accueil que son voisinage fit à l'accusé prouva à la clairvoyante femme que cette mise en liberté, due seulement à la faveur d'une voix qui peut-être même avait hésité avant d'absoudre, laissait subsister tous les doutes touchant la culpabilité du maître de Jean Bellavoine.

Quelques-uns de ses intimes, — les plus courageux, — donc en petit nombre, — se détachèrent de la masse de curieux qui s'étaient groupés devant la porte du teinturier depuis qu'on avait signalé le retour de François Moucheron.

Ces intimes entrèrent dans la maison pour apporter à l'accusé strictement mis hors de cause leurs félicitations plus charitables que sincères, et, lui serrant la main, ce ne fut qu'avec une certaine hésitation qu'ils lui répétèrent ce que lui-même avait dit avec conviction au tribunal après le prononcé de la sentence : « C'est bien jugé. »

A chaque fois que cette affirmation lui sonnait à l'oreille, la Moucheronne, cédant à une arrière-pensée en tout point différente de celle qu'elle devinait chez ses bienveillants visiteurs, ne pouvait se défendre d'y contredire par un léger mouvement d'épaule et par un regard d'ardente supplication vers le ciel, regard qui n'était rien moins qu'un appel à une plus éclatante justice.

Quant au brave homme, qui n'avait pu jusqu'alors comprendre que le déclarer non coupable ce n'était pas absolument le reconnaître innocent, il s'étonnait qu'après ce qu'il appelait l'heureux résultat du procès, sa femme montrât un visage plus attristé qu'il ne l'était lorsqu'elle allait le voir dans sa prison.

A la sortie du tribunal et durant la route, il avait bien voulu ne pas discuter avec elle la valeur de

son acquiescement ; mais quand il se retrouva chez lui, assis en vue de son atelier, sur le siège où d'habitude il se reposait après sa journée bien remplie ; lorsque, entouré d'amis, il eut sur ses genoux les deux fillettes dont les baisers lui manquaient depuis si longtemps, et qu'il ne se lassait pas d'admirer, tant il les trouvait grandes et embellies : alors, pour la première fois, il osa donner tort à leur mère.

— En vérité, la bourgeoise, les regards et les soupirs de victime n'ont pas le sens commun ; tu devrais être contente, puisque tout est fini.

— Non, tout n'est pas fini ! murmura-t-elle.

— Par exemple ! se récria-t-il ; je sais très-bien que la déclaration du jury est souveraine, et que la justice ne peut plus me chercher noise à propos du malheur de Jean Bellavoine.

— C'est vrai, dit la Moucheronne.

Les amis répétèrent : — C'est vrai.

— En ce cas, reprit le teinturier, s'adressant à ceux-ci et leur désignant sa femme, je vous demande un peu ce qui lui manque, pour qu'elle se fasse exprès le chagrin d'attrister ma joie !

— Mon pauvre ami, répliqua l'honnête créature en arrêtant sur son mari un regard de tendre apitoiement, il nous manque ce que la justice nous devait et ce qu'elle ne nous a pas accordé, la vraie réhabilitation.

— Allons donc ! fit François Moucheron, serrant

« *Ordre général.* — Les nommés Rouxel et Favérier, sergents, et le caporal Grivel, de la 13<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration, ont été, dans la soirée du 14 novembre, et sur la voie publique, l'objet d'une agression brutale de la part de quelques ouvriers, qui sont, du reste, traduits aujourd'hui devant les tribunaux.

» Ces militaires, placés dans le cas de légitime défense, au lieu de montrer l'attitude énergique qui convient à des hommes revêtus de l'uniforme et surtout de sous-officiers, se sont laissés insulter, maltraiter et désarmer.

» Le sergent Rouxel a été frappé d'un coup de poing en pleine figure; il a eu son épaulement arraché et son sabre enlevé sans que les deux autres, quoique en mesure de résister à leurs agresseurs, aient soutenu leur camarade.

» Le général en chef, profondément affecté de ces faits, a prononcé la cassation des sous-officiers Rouxel et Favérier et du caporal Grivel, et les signale aux troupes du 13<sup>e</sup> corps d'armée pour la lâcheté dont ils ont fait preuve. Il rappelle que tout militaire insulté et attaqué a le droit et le devoir de faire usage de son arme pour se défendre, tout en se conformant à la défense expresse d'être jamais l'agresseur.

» Au quartier-général de Clermont-Ferrand, le 24 novembre.

» *Le général commandant le 13<sup>e</sup> corps d'armée.*

» PICARD. »

\*\*\*

La plupart des orateurs ont un signe auquel on reconnaît qu'ils doivent prendre la parole.

M. Crémieux est suivi d'un domestique portant un petit paquet enveloppé dans une serviette blanche attachée avec des épingles.

Ce paquet, qui renferme du linge de rechange, annonce que M. Crémieux montera à la tribune et prononcera un discours important.

Quand Berryer devait parler, il boutonait sa redingote sur son gilet chamois. M. de Falloux s'approchait de la cheminée de la salle des conférences et se chauffait les pieds, que l'émotion glaçait hiver comme été.

Lamartine — le grand poète — envoyait d'avance, dans un des bureaux de la Chambre, un prospectus gilet de flanelle.

M. Pouyer-Quertier, le robuste Normand, se prépare aux émotions de la tribune en déjeunant copieusement, et d'autres, au contraire, ne peuvent rien manger les jours de discours.

M. Thiers fait apporter, de son hôtel, du café que l'on dit préparé par M<sup>me</sup> Thiers elle-même. On le fait réchauffer à la buvette et il le boit à la tribune, à petites gorgées.

Quand l'orateur descend de la tribune, sa première visite, en général, est à la buvette, où ses amis viennent le féliciter, tout en dégustant du sirop. C'est peut-être de là que vient l'expression de boire de l'eau su-

crée, pour signifier une personne qui reçoit des compliments.

## Etranger.

ANGLETERRE.

Nous reproduisons un important article du *Times* sur le contrat passé entre l'Égypte et l'Angleterre :

« Lorsqu'on a su que le gouvernement anglais avait acheté près de la moitié des actions du canal de Suez, chacun s'est demandé : Qu'en diront les autres puissances ? Nous n'avions prévenu personne de ce que nous allions faire, et quand bien même nous aurions voulu demander conseil, nous n'avions le temps ni de donner des explications, ni d'obtenir une réponse. Il fallait que la chose se fit sans désespérer, ou qu'elle ne se fit pas du tout. En hésitant, on aurait laissé échapper l'occasion ; car le khédive ne pouvait attendre, et il n'aurait pas manqué de tomber entre les mains des capitalistes français avec lesquels il était entré en négociation.

» Les États du continent comprendront par conséquent que nous n'avions pas le temps de les consulter, lors même que nous en aurions eu le désir ; mais, en vérité, c'eût été une faute de notre part de les informer de nos intentions, quand bien même nous aurions pu traiter cette affaire en tout loisir. Nous n'aurions pu les mettre dans la confiance sans admettre qu'ils avaient un droit quelconque de protester, et ce droit ils ne l'avaient nullement. Lorsqu'une chose doit être faite, qu'elle plaise ou déplaise aux autres, le mieux est de la faire sans consulter personne.

» Il n'était nul besoin de provoquer la critique des autres puissances, puisque nous ne lésons pas le moins du monde leurs intérêts ; car nos intentions sont éminemment pacifiques. S'il y avait, au reste, un pays qui pût faire preuve de susceptibilité, c'est sans doute la France, et il serait oiseux de nier que nos voisins n'aient éprouvé un certain mécontentement après avoir exposé les raisons qui expliquent le mécontentement.

Le *Times* continue en disant que ce sentiment persistera peut-être pendant quelque temps, mais qu'un peu de réflexion et de sang-froid le feront disparaître, parce que les Français verront qu'ils n'ont éprouvé aucun dommage appréciable.

« Ils ne s'imagineront pas, ajoute l'organe de la Cité, que lors même que nous deviendrions les seuls propriétaires du canal de Suez, nous ferions quoi que ce soit pour nuire à leurs intérêts commerciaux. Une nation de libres échangistes ouvrira cette voie maritime à tous les autres aussi largement qu'à ses propres nationaux. Les droits seront réglés d'après des principes strictement commerciaux, comme ils le sont aujourd'hui. De plus, la France ne perdra réellement rien de son influence politique. Nous l'engageons à se rappeler que l'intérêt qu'a pour elle l'Égypte ne date que du temps du

premier Napoléon, qui voulait entamer notre puissance par l'Orient. Mais tout le monde en France a aujourd'hui renoncé à l'espoir de conquérir un empire en Orient, et l'expérience que les Français ont faite en Algérie leur a suffisamment prouvé qu'ils n'étaient pas un peuple colonisateur.

» Ils pourront bien croire que cette chose imaginaire qu'on appelle prestige a quelque peu souffert ; mais la vérité est que leur influence en Égypte est morte de sa belle mort, que l'acquisition du khédive ne fait qu'accélérer. Les autres puissances, dit enfin le *Times*, n'ont aucune raison de se plaindre. L'ambition de l'Allemagne, si insatiable qu'elle soit, ne dépasse pas le Bosphore. Elle ne s'occupe pas de ce que nous pourrions bien faire en Asie ou en Afrique. L'Autriche est également indifférente pour cette question, et la Russie avait dès longtemps prédit que nos relations avec l'Égypte seraient un jour beaucoup plus intimes qu'elles ne vont être, même si nous avions acheté le canal tout entier. »

Nous lisons dans la *Patrie* :

Les dépêches télégraphiques entre Vienne et Londres sont tellement nombreuses, qu'un fil est presque uniquement occupé à les transmettre.

Inutile de dire que la question d'Orient fait tous les frais de cette active correspondance.

A partir d'aujourd'hui, les ministres anglais ne quittent plus Londres, pour être prêts à se réunir au premier signal donné par M. Disraéli.

Tous les chefs du parti de l'opposition ont fait dire au ministre dirigeant qu'il pouvait compter *absolument sur eux* et leurs amis dans la question de politique extérieure et qu'ils suivraient son inspiration quand et comment le ministre le voudrait.

Les journaux anglais applaudissent bien à l'acte de M. Disraéli achetant au khédive ses 177,000 actions du canal de Suez ; mais ce qu'ils dissimulent avec un soin qui les honore, c'est que M. Disraéli, pour soutenir, au besoin, « la nouvelle politique d'action du gouvernement britannique, » a ordonné des armements considérables et que les usines anglaises sont toutes en activité, fondant canons, fusils et munitions de guerre.

RUSSIE.

Nous n'avons pas coutume de citer le *Nord* sans réserves. Néanmoins, nous croyons qu'il est bon de méditer en France les réflexions que suggère à l'organe de la politique russe le coup d'État politique et financier de la Grande-Bretagne. Voici ce qu'il dit :

« Si gros qu'il soit de conséquences, nous ne croyons pas que cet événement puisse compromettre la paix européenne. La manœuvre qui substitue la Grande-Bretagne au khédive ne frappe directement que les riverains de la Méditerranée, et avant tout la France.

» Naguère cette puissance eût considéré

le secret apporté à une négociation pareille comme une insulte, et l'envoi de l'escadre de Toulon en eût aussitôt suivi la révélation ; mais les temps sont changés, et il n'est pas mesurés aussi énergiques. L'Angleterre a bien choisi son heure pour atteindre son ancienne alliée dans son honneur et dans ses intérêts, et pour donner le dernier commentaire à la guerre de Crimée. Le champion naturel du canal de Suez faisant défaut, il n'est pas à présumer que d'autres puissances prennent son rôle.

» Toutefois, il nous semble impossible que l'affaire se passe sans un règlement international. Cette part prépondérante que la Grande-Bretagne acquiert dans l'exploitation du canal de Suez équivaldrait, le cas échéant, à une confiscation pure et simple. Nous ne parlons pas seulement des cas de guerre. Avec la station d'Aden et celle de Périm, dont elle a eu la précaution de s'emparer le jour où elle a vu qu'elle ne réussirait pas à empêcher le percement de l'isthme, avec ses flottes qui réalisent à peu près sur les mers l'utopie de la monarchie universelle à son profit, l'Angleterre aurait toujours pu couper la voie du canal à ses adversaires ; mais une guerre de tarifs peut être bien plus préjudiciable encore au commerce européen qu'un blocus temporaire.

» Avec des tarifs différentiels, le nouveau propriétaire du canal peut l'ouvrir ou le fermer à son gré aux marines de ses concurrents. Il y a quelque temps, lorsque la compagnie de Suez a voulu, dans l'intérêt de ses actionnaires, modifier le prélèvement des droits de passage, elle a dû céder devant le veto de la Porte et des autres puissances intéressées ; mais il est à supposer que les choses ne se seraient point passées tout à fait de la sorte si la compagnie avait eu derrière elle la flotte et les arsenaux britanniques. Bref, si l'on ne veut pas voir cette œuvre de civilisation qu'on nomme le canal de Suez devenir un simple instrument de mercantilisme aux mains de la nation anglaise, il faudra aviser à ce que le changement radical qui vient de s'opérer dans sa constitution, soit, au moyen de garanties solides et précises, rendu compatible avec les intérêts du monde entier. »

PROVINCES DANUBIENNES.

Décidément les affaires de la Turquie prennent dans l'Herzégovine une alarmante tournure.

On lit dans le *Globe* :

« La surprise causée par l'acte hardi du gouvernement anglais en Égypte a momentanément détourné l'attention des progrès de l'insurrection dans l'Herzégovine. Cependant, s'il nous faut ajouter foi aux derniers télégrammes, les rebelles n'auraient jamais été dans une position plus favorable qu'en ce moment. Il paraît que les victoires dont les Turcs se vantaient tant ces temps derniers n'étaient, en réalité, que des défaites, et que les adversaires contre lesquels ils avaient à lutter étaient pour la plupart des Monténégrins. Ce dernier fait est devenu

plus étroitement ses deux filles sur sa poitrine ; je suis dans ma maison, fêté par des amis, et j'embrasse mes enfants : j'ai à la fois tous les bonheurs, ça me suffit, et je me sens parfaitement réhabilité.

— Oui, aux yeux de quelques bons voisins peut-être, reprit-elle ; mais pendant que tu parles aux braves gens qui sont ici, moi je pense à la foule qui est restée dehors, et voilà pourquoi je persiste à dire : Tout n'est pas fini.

— Si les autres restent dans la rue, observa naïvement le teinturier, c'est sans doute par discrétion, ou bien encore parce qu'on ne les a pas invités à entrer. S'il ne te faut que leur présence chez nous pour chasser tes soucis, attends un peu, tu vas être satisfaite.

Cela dit, François Moucheron délia doucement d'autour de son cou les quatre petits bras qui l'enlaçaient, posa les enfants à terre, et, s'étant avancé jusque sur le seuil de sa porte, il dit gaie-ment aux curieux :

— Ne vous tenez donc pas dehors, mes amis ; ce n'est pas ici comme à la comédie, on entre sans payer, et la maison est assez grande pour vous recevoir tous.

Joignant l'invitation du geste à celle de la voix, il recula de deux pas et s'effaça afin de laisser un passage libre à ses voisins.

Trois ou quatre seulement répondirent à son

appel ; la curiosité des autres étant satisfaite, ils se dispersèrent, de même qu'au moment de la quête se disperse la foule, refusant son aumône au spectacle en plein vent qui l'avait amassée.

C'était, en effet, une aumône qu'on lui refusait ainsi, celle d'une marque d'estime.

François Moucheron eut un douloureux serrement de cœur, car soudainement la lumière se fit dans son intelligence. Un moment il s'efforça de dissimuler l'émotion qu'il sentait lui étrangler la voix et le faire vaciller sur ses jambes ; mais la dissimulation était si peu son fait que, renonçant à répondre aux bonnes paroles des nouveaux venus, et repoussant cette fois les deux enfants qui revenaient vers lui pour reprendre la place où tout à l'heure sa paternelle étreinte les retenait, il jeta un regard de découragement du côté de sa femme, et ses lèvres tremblantes articulèrent, non sans peine, cet aveu :

— Je ne comprenais pas, mais j'ai compris à présent : aujourd'hui comme toujours, c'est toi qui as raison, la Moucheronne. Le jugement de là-bas ne prouve rien pour moi ; la tache me reste, car, aux yeux du monde, cet acquittement-là c'est ma condamnation.

Touchés de l'accablement contre lequel il n'es-sayait plus de lutter, les témoins de sa profonde affliction s'évertuèrent de leur mieux à la combattre ; mais le brave homme avait été trop bien

éclairé par ce qui venait de se passer pour s'abuser encore lui-même ou pour se laisser abuser.

— Voilà de bien bonnes paroles, répondit-il à ceux qui tentaient vainement de le reconforter ; mais à quoi vous sert-il de me les dire, puisque ni vous ni moi nous ne croyons ce que vous dites ?

Voyant que leurs efforts étaient inutiles, les voisins prirent congé de François Moucheron. Au moment où il les vit descendre le pas de sa porte, celui-ci, qui tout à l'heure s'était affaissé sur sa chaise, se releva, courut à ses amis, et recouvrant la force ainsi que la voix, il leur cria :

— On aura tout de même tort de me mépriser, car je suis innocent.

— Il ne peut que le dire, ajouta la Moucheronne, survenant à son tour et parlant assez haut pour être entendue jusque dans les maisons voisines ; moi, je le prouverai ; où ? quand ? je n'en sais rien ; mais, je vous le répète, je le prouverai !

Si la ferme assurance qui se manifestait dans le son de sa voix, l'expression du regard et l'énergie de la femme du teinturier, alors qu'elle ajournait à un avenir, même incertain, la preuve incontestable de l'innocence de son mari, n'ébranla que légèrement la conviction de ceux qui auraient voulu partager son espérance, elle eut du moins le pouvoir de rasséréner le cœur de François Moucheron.

L'affront qu'il venait de recevoir et qu'elle avait

prévu ne lui permettait plus de douter ni de sa clairvoyance, ni du mérite de ses inspirations.

Sans se demander quels moyens elle emploierait pour acquérir la preuve publiquement annoncée, le brave homme, fatigué des émotions de la journée, s'endormit en se disant avec confiance :

« Elle a promis de prouver, elle prouvera ! »

(La suite au prochain numéro.)

Un certain comte de Saint-Cyr se présente un jour, à l'époque de la grande Révolution, à la municipalité de son quartier, à l'effet d'y formuler une demande quelconque.

— Votre nom ? fait l'employé d'un ton passablement rogué.

— Monsieur le comte de Saint-Cyr.

— Il n'y a plus de monsieur.

— Eh bien, le comte de Saint-Cyr.

— Il n'y a plus de comte.

— Alors, de Saint-Cyr.

— Il n'y a plus de de.

— Mettez donc Saint-Cyr tout court.

— Il n'y a plus de saint.

— Oh ! Eh bien, Cyr.

— Il n'y a plus de sire.

— Tiens, tiens, fit alors le pauvre débaptisé d'un ton de gravité comique, tiens, il n'y a plus de saint, et bien, vrai, voilà qui est... *gulier* !

beaucoup plus significatif par la nouvelle que le prince Nikita se prépare à la hâte à prendre une part active à la lutte. On s'attend d'un jour à l'autre à une grande bataille qui aura lieu près de la frontière du Nord-Ouest, et l'on dit que le prince arme 44,000 combattants pour prendre part à l'action. Tout le monde connaît les relations qui existent entre le prince du Monténégro et la Russie.

Ces événements ont convaincu la Turquie de la nécessité d'annoncer un plan de réformes qu'elle doit soumettre aux puissances. En attendant, l'insurrection gagne du terrain, et l'entente qui semble vouloir s'établir entre la Serbie et le Monténégro pour déclarer la guerre à la Turquie mettra bientôt les insurgés à même de se débarrasser des Turcs sans conditions. Pour qui seront les marrons ? *That is the question*, dirait Shakespeare.

Depuis la fameuse note du *Messenger officiel* de Saint-Petersbourg, la diplomatie russe ne fait pas beaucoup parler d'elle. Qui sait ? Elle a peut-être ses raisons. Il y a d'abord l'acte de vigueur du gouvernement anglais qui lui aura fait faire des réflexions. Il y a encore une mésintelligence inavouée, mais certaine, entre M. Andrassy et le prince Gortschakoff. Il y a enfin quelques embarras dans l'Asie centrale où, paraît-il, les affaires ne vont plus aussi bien aujourd'hui qu'au temps de l'expédition du général Kauffmann.

Une correspondance du *Standard* nous apprend, en effet, qu'une troisième révolution a éclaté dans le Khokand. Les garnisons russes de Khokand, de Mackrama, de Turakurgond et de Tusu sont bloquées. Le général Skobeleff ayant fait une sortie de Khokand, les révoltés ont profité de son absence pour massacrer le reste de la garnison. A son retour, il a été obligé de faire le siège de la ville, qu'il a enlevée à l'assaut.

Aujourd'hui, les Russes assiégés sont étroitement bloqués. Le capitaine Mirski, à la tête de 200 cosaques, a essayé de forcer les lignes des insurgés. La petite troupe a fait son trou. Mais avant d'arriver aux murailles, elle a été entièrement décimée sous les yeux de ceux qu'elle venait secourir. On craint que toutes les garnisons ne soient massacrées.

Ces événements, sans avoir une extrême gravité, pourraient, leur vérité admise, expliquer l'inaction apparente de la diplomatie moscovite. Voilà donc l'Orient se modifiant et gênant le dénouement de la question d'Orient. Mais attendons la fin.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Séance du 29 novembre.

Bouët, Victor, âgé de 45 ans, né à Chemillé, est journalier et n'a point de domicile fixe.

Le 6 septembre dernier, à Bagneux, Bouët s'introduisit chez les époux Lelièvre, cultivateurs ; pour cela, il brisa un carreau, franchit un mur et pénétra dans la maison, où il prit un pantalon et des souliers appartenant à Lelièvre.

Le même jour, vers cinq heures du soir, il escalada le mur de clôture de la ferme des époux Foucault, cultivateurs à Distré, et s'introduisit chez eux. Dans une armoire, non fermée à clef, il s'empara de sept chemises, d'une valeur de 24 fr. environ, et prit la fuite, emportant les objets soustraits dans un sac où se trouvaient déjà le pantalon et les souliers volés à Lelièvre.

En quittant la maison Foucault, il fut surpris et poursuivi par des voisins. Pour mieux courir, il jeta le sac qui contenait le produit des deux vols et, laissant la grande route, se lança dans les vignes qui la bordent. Suivi de près par un homme nommé Edmond, âgé de 54 ans, et par un jeune homme de 19 ans, appelé Bias, Bouët tira de sa poche un couteau, l'ouvrit et dit à Edmond : « Si tu avances, ton compte est bon. » Puis, s'adressant à Bias, il lui cria à trois reprises : « Approche donc ! » Peu d'instant après, l'accusé fut atteint par le sieur Louis Gauthier, âgé de 39 ans, qui le saisit à l'épaule en lui disant : « Arrête, tu es pris. » Bouët se tourna vers lui et, tenant son couteau ouvert de la main gauche, lui porta un coup violent au sommet de l'épaule droite ; il voulut le frapper encore au

visage, mais il fut saisi par Bias, et son mouvement se trouva en partie arrêté ; Gauthier reçut cependant encore une blessure à la joue.

Bouët fut alors terrassé ; malgré la gravité de ses blessures, Gauthier n'avait pas un instant lâché prise.

Deux heures après, vers sept heures et demie du soir, et alors que Bouët était entre les mains de la gendarmerie, Gauthier se présenta chez M. le docteur Trudeau à Saurmur ; il était, d'après les déclarations du médecin légiste, couvert de sang, la manche droite de sa chemise et de sa blouse en étaient inondées, et on pouvait en suivre la trace sur le trottoir et dans le corridor de la maison. Le sang coulait abondamment de la blessure reçue à l'épaule droite. Les plaies n'ont été cicatrisées que près d'un mois après, le 2 ou le 3 octobre.

Dans l'instruction, l'accusé Bouët a reconnu les violences et les vols relevés à sa charge. Il conteste seulement, à propos du vol commis au préjudice des époux Foucault, la circonstance aggravante d'escalade ; mais les explications qu'il a successivement présentées sont contradictoires. Elles sont d'ailleurs démenties par les témoignages et par les constatations matérielles. Ainsi, au cours de l'information, on a remarqué, de chaque côté du mur de clôture de la ferme, au point où l'accusé l'a franchi, des égratignures déterminées par l'extrémité de ses chaussures.

Audacieux et violent, Bouët ne s'est livré, depuis dix ans, à aucun travail régulier ; depuis le 13 juin 1851, il a subi treize condamnations pour rébellion ou pour vol. Les faits dont il s'est rendu coupable le 6 septembre révèlent un malfaiteur déterminé et dangereux. Aussi, malgré le plaidoyer de M<sup>e</sup> Labarthe, MM. les Jurés le déclarent coupable, et lui refusent toutes circonstances atténuantes.

La Cour condamne Bouët aux travaux forcés à perpétuité.

(Journal de Maine-et-Loire.)

La compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure la proposition de faire certaines modifications dans ses tarifs spéciaux D n° 13, D n° 20, D n° 24, D n° 7, D n° 8, D n° 29, concernant les transports des chaux, ciment, sel marin et sel gemme en sacs, vins, vinaigres et spiritueux en fûts, cercles en meules, frises en chêne ou en sapin, merrains, bouteilles, cruchons, dames-jeannes et verres à vitres.

Les intéressés trouveront tous renseignements dans les gares du réseau, où il leur sera donné connaissance des nouveaux prix fixés par ces divers tarifs modifiés.

Sous ce titre : *Anniversaire de Boieldieu au théâtre d'Angers*, nous lisons dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« Le théâtre d'Angers, qui prospère de plus en plus sous la direction intelligente de notre compatriote M. Emile Marek, s'apprete à fêter dignement l'anniversaire séculaire de la naissance de Boieldieu, né le 15 décembre 1775. Le 15 décembre, date glorieuse pour la France musicale qui tout entière la revendique, bien que Rouen soit le berceau de l'auteur de la *Dame blanche*, le 15 décembre on jouera à Angers *Jean de Paris* et le *Calife de Bagdad*, deux partitions exquis du maître.

« Dès le lendemain, nous apprenons avec plaisir que M. Marek fera mettre à l'étude l'opéra-comique de notre compatriote M. Edouard Weber, intitulé *Rosita*, et du mérite duquel nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Les meilleurs soins seront donnés, nous n'en doutons pas, à cette œuvre de provenance amie dont le théâtre d'Angers aura la primeur. L'ouverture de *Rosita* vient d'être essayée dans une répétition de l'orchestre des concerts municipaux et a produit le plus favorable effet sur les exécutants ; c'est pour la partition même un présage de succès. »

Voici, d'après Nick, de Périgueux, les probabilités du temps pour le mois de décembre :

« D'après l'étude raisonnée des éléments astronomiques, la première quinzaine de décembre présentera, sur la France et sur les pays voisins, un temps variable, humide, agité, principalement sur le Nord.

« La seconde quinzaine sera moins accidentée, avec temps nébuleux ou brumeux

dans la matinée et assez souvent clair dans l'après-midi, notamment sur le Sud.

« Froid intermittent, vif, pendant les éclaircies, particulièrement durant les deux dernières dizaines, périodes qui correspondent avec les nuits lunaires, avec les forces décroissantes et avec la résultante faible. L'intensité du rayonnement se produira partout dans le voisinage des lunestices et de l'apogée. Neige abondante, principalement vers les « 6, 9, 12, 19, 27. » Points astronomiques groupés. Comme aux époques néfastes précédentes. Crues d'eau après les périodes indiquées ci-dessus. Gros temps sur mer. Nombreux sinistres si on ne prend pas les précautions nécessaires. »

## Faits divers.

D'une statistique dressée par la société de la fabrication générale des cigarettes françaises, il résulte que le nombre des fumeurs de cigarettes s'élève à 9 1/2 0/0 de la population, et que chaque fumeur consomme en moyenne 16 cigarettes par jour, ce qui porte la consommation annuelle, en France, à vingt milliards cinq cents millions de cigarettes.

Et l'on s'étonne ensuite que les cheminées fument ! Parbleu ! avec de pareils exemples !

A propos du prochain mariage de M<sup>lle</sup> Bettina Rothschild avec un de ses cousins, M. Rothschild, de Vienne, M. Audebrand raconte une assez curieuse anecdote dont le baron Alphonse a été le héros :

En 184... à l'une des soirées de la comtesse Apponyi, ambassadrice d'Autriche, le baron s'étant placé à une table de jeu eut bientôt l'agrément de voir tout le monde parier contre lui. Il perdit 200,000 francs en quelques minutes, et il se leva d'un air plus surpris que piqué.

Comme on l'engageait vivement à tenter de nouveau la fortune :

— Ma foi, non, dit-il dédaigneusement ; je crois, Dieu me pardonne, que je finirais par perdre.

*Un ballon monstre.* — On construit en ce moment à Baltimore un aérostat conçu dans un système entièrement nouveau et destiné à la traversée de l'Atlantique.

Ce ballon est fait de 4,800 yards de mouseline préparée à l'huile bouillante et enduite d'une couche imperméable de gutta-percha.

Il aura la forme ovale et cubera 48,000 pieds de gaz. Il pourra supporter un poids de treize tonnes.

Quant au moyen par lequel son constructeur parviendra à braver les courants contraires, à utiliser les favorables, et, en fin de compte, à prendre terre en France, en Angleterre et en Espagne, ce qui est le but de l'opération, c'est encore le secret de l'aventureux aéronaute, M. William Schrader.

Voilà qui va quelque peu révolutionner notre vieux monde, le jour où le problème de la direction des ballons étant résolu, un service régulier de ballons-poste s'organisera entre Nantes et New-York !

Messieurs les voyageurs pour l'Amérique, en ballon !

Le tribunal correctionnel de Charleroi (Belgique) a été saisi dans ces derniers temps d'une contravention sur la police des chemins de fer. Voici dans quelles circonstances :

Un propriétaire aisé des environs de Louvain possédait un âne, sobre comme tous les ânes, mais à qui il avait inoculé insensiblement l'amour des boissons alcooliques. Lui-même était adonné à l'ivresse. C'est dire qu'avec le temps tous les deux avaient fini par s'entendre.

Le maître buvait du vin, l'âne prenait tous les matins sa ration de genièvre. Un jour, c'était la foire à Louvain, les libations furent plus copieuses qu'à l'ordinaire. Quand il fallut rentrer au logis, sur le soir, le retour fut pénible. Au contour d'un chemin, Aliboron fut saisi de vertige ; son cavalier, plus saisi que lui, sentait le monde tourner autour de lui ; tous les deux enfin se laissèrent choir dans un fossé. Cette mésaventure fit tomber la pauvre bête en disgrâce. Son maître résolut de se séparer d'elle.

A cet effet, il se rendit au marché le plus voisin et le vendit. Inutile de dire que l'ân<sup>e</sup> tomba dans une mélancolie noire, et l'ancien maître lui-même, pris de repentir, résolut de lui apporter de temps en temps son ancienne ration de genièvre. En Belgique, les voies ferrées ne sont pas encore bien protégées par une barrière comme chez nous. Un soir où l'âne avait infusé dans ses veines le genièvre de son vieux protecteur, je ne sais à quel sentiment il obéit, mais il résolut de s'évader. Il partit et se jeta considérément à travers les rails à l'instant où un train express passait à destination de Louvain.

L'âne fut coupé en deux. C'est à raison de ce fait que son nouveau propriétaire a été condamné, si mes souvenirs me servent bien, à 300 fr. d'amende et aux dépens.

Nous trouvons dans le *Fremdenblatt* le nouveau trait suivant d'excentricité britannique :

« Un riche habitant de Southampton, original fleffé et de plus très-curieux, était exaspéré de ce que les livres ne pussent lui apprendre que si peu de choses sur l'histoire antédiluvienne de l'humanité.

« Pour que, dans le cas d'un nouveau déluge, les hommes qui y survivraient ne fussent pas exposés à vivre dans une ignorance pareille, le brave homme imagina, il y a quelque temps, de faire fabriquer quatorze mille énormes et solides bouteilles, dans chacune desquelles il enferma une *Histoire universelle*, très-complète et imprimée en texte très-serré, et dont la rédaction, confiée à un savant de Londres, coûta à notre homme une quinzaine de mille francs.

« Ces bouteilles, cachetées et revêtues d'une enveloppe de gutta-percha, il les fit transporter à peu près dans tous les lieux élevés du globe, depuis la cime des Alpes jusque sur l'Himalaya et les Cordillères.

« De la sorte, disait l'Anglais, en cas où la surface de la terre serait de nouveau submergée, une au moins de ces bouteilles qui surnageront sera recueillie par ceux qui survivront au cataclysme et ils y apprendront ce que nous savons de l'histoire de l'humanité. Cette série d'opérations a coûté à notre Anglais plus de 300,000 francs. »

## Dernières Nouvelles.

Les négociations du groupe Lavergne continuent. Le *statu quo* subsiste toujours. Le groupe Lavergne avoue qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui et qu'il a épuisé ses moyens d'action.

Deux groupes nouveaux se forment dans le centre droit ou se reconstituent. M. Descat cherche à grouper autour de lui une quinzaine d'amis. Le général Changarnier essaie de reconstituer le groupe Pradié qu'il présiderait ; M. Pradié en resterait vice-président. On compte sur 45 adhérents à ce nouveau groupe.

La commission de la presse vient de repousser l'ensemble de la loi. Elle croit impossible de la faire accepter par l'Assemblée. M. A. Grévy a été nommé rapporteur. Il n'y aura qu'un seul rapport sur la loi de la presse et de l'état de siège.

Pour les articles non signés : P. GODRET.

## Bulletin de la Bourse.

Paris, 1<sup>er</sup> décembre.

Les rentes, qui avaient sérieusement baissé hier, ont pu se maintenir aujourd'hui et elles ont même pu gagner quelque chose.

Le 5 0/0 a débuté à 104 et s'est arrêté à 103,87 1/2, en hausse de 5 cent. 1/2 sur le cours d'hier.

Le 3 0/0 a ouvert à 66,32 1/2 et a clôturé à 66,15, en hausse de 15 cent. sur hier.

L'italien a été très-offert à 71,90 et il paraît devoir avoir beaucoup de peine à se relever.

Le Turc ne voit plus d'affaires, et l'on peut dire que ses cours sont purement nominaux. On le cote à 24,45.

Le Crédit mobilier reste ferme à 183,75.

Le Pérou fait 39 1/2.

Les Autrichiens sont à 645.

Les chemins de fer se maintiennent toujours avec la plus grande fermeté. L'Est fait au comptant 566,25, le Lyon 965, le Midi 717,50, le Nord 1,200, l'Orléans 991,25, l'Orléans à Châlons 510, l'Ouest 613,74, les Charentes, 318,75.

La Banque de Paris est à 318,75.

La Banque ottomane est à 450.

Extérieure espagnole, 17 7/8 ; Intérieure espagnole, 15 7/8.

**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MACK.

LUNDI 6 décembre 1875,

**LA BOULE**

Pièce en 4 actes, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy.

1<sup>er</sup> acte: Une consultation d'avoués. — 2<sup>e</sup> acte: Une répétition aux Folies-Amoureuses. — 3<sup>e</sup> acte: Le Tribunal. — 4<sup>e</sup> acte: Réconciliation et séparation.

Le spectacle commencera par:

**LES OUVRIERS**

Comédie en 1 acte et en vers, de Eugène Manuel.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Comité des concours poétiques de Bordeaux.

**APPEL AUX POÈTES.**

Le Quinzième Concours Poétique ouvert à Bordeaux le 15 août sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1875; douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANGE, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux, Gironde. (Affranchir.)

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4709. — 27 Novembre 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Les coulisses de l'Assemblée. — Nos gravures: Exploration et sauvetage des épaves du Magenta; — Le Souffleur s'échouant devant le Conquet; — La nouvelle décoration du foyer de l'Odéon; — *Ismaïlia*, récit d'une expédition dans l'Afrique centrale, par sir Samuel White Baker. — Personne, nouvelle hollandaise, par M. Henry Havard. — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Nouveaux contes danois d'Andersen.

Gravures: Les épaves du Magenta: un plongeur, muni du scaphandre et de la lampe sous-marine Denayrouze, explorant l'intérieur du navire; — Aspect d'un ponton fonctionnant au moment où un plongeur est revêtu du scaphandre pour descendre dans la mer; — Aspect général des travaux pour le sauvetage des épaves du Magenta; — La carcasse du Magenta et son aspect sous l'eau; vue prise en scaphandre. — La nouvelle décoration du théâtre de l'Odéon (40 gravures). — Le sauvetage des épaves du Magenta: élingage du cabestan; — Bouée

d'élingage. — Le naufrage de l'avisole Souffleur: le Souffleur, coulant bas, s'échouant devant le Conquet. — Une expédition dans l'Afrique centrale (9 gravures). — Nouveaux contes danois d'Andersen (6 gravures).

Jules Klein, le brillant auteur des valse célèbres *Fraîses au Champagne*, *Patte de Velours*, *Lèvres de Feu*, *Pazza d'Amore*, *Cuir de Russie*, des polkas populaires *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, etc., vient de publier ses nouvelles œuvres qui font fureur à Paris, et causent une profonde sensation dans le monde musical.

Leurs titres sont: *Cerises Pompadour*, valse poétique et mélodieux reflet du grand siècle; — *Radis Roses?* mazurka irrésistible de charme et d'originalité; — *France Adorée!* (marche Française) dont les phrases, noblement inspirées, sont déjà répétées par toutes les musiques de notre belle France.

N'oublions pas de recommander, en terminant, les deux nouvelles mélodies de Jules Klein: *Rayons Perdus* et *Soupir et Baiser*, qui sont, avec la valse *Cerises Pompadour*, la mazurka *Radis Roses?* et la marche *France Adorée!* les plus grands succès du jour.

L'éminent auteur de *Patte de Velours* et de tant d'œuvres acclamées s'est littéralement surpassé cette année, et nous pouvons affirmer que les compositions citées plus haut viendront encore augmenter sa réputation européenne.

On reçoit franco les œuvres de JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 en timbres-poste (à 4 mains: 3 fr.; 1 fr. 70 c. pour les mélodies, 3 fr. pour le *Portrait de Jules Klein*); à COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MÈNIÈRE, place du Pilori.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers  
6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 30 — —  
1 — 40 — — du soir.  
7 — 40 — —

Départs de Poitiers pour Saumur:  
6 heures — minutes du matin.  
10 — 30 — —  
12 — 30 — — du soir.  
6 — 40 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1875.**

| Valeurs au comptant.                 |        |         |    | Valeurs au comptant.   |        |         |       | Valeurs au comptant.             |        |         |      |
|--------------------------------------|--------|---------|----|--|--------|---------|-------|----------------------------------|--------|---------|------|
| Dernier cours.                       | Hausse | Baisse. |    | Dernier cours.   | Hausse | Baisse. |       | Dernier cours.                   | Hausse | Baisse. |      |
| 3 % jouissance décembre...           | 66 10  | »       | »  | Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov... | 750    | »       | »     | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 775    | »       | 7 50 |
| 4 1/2 % jouiss. septembre...         | 95 75  | »       | 65 | Crédit Mobilier...   | 180    | »       | 10    | Crédit Mobilier esp. j. juillet. | 690    | »       | 25   |
| 5 % jouiss. novembre...              | 103 57 | »       | 33 | Crédit foncier d'Autriche...                                 | 505    | »       | 50    | Société autrichienne. j. janv. . | 646 25 | »       | 6 25 |
| Obligations du Trésor, l. payé.      | 475    | »       | »  | Charentes, 400 fr. p. j. août.                               | 318    | »       | 18 50 | <b>OBLIGATIONS.</b>              |        |         |      |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857       | 228    | »       | 3  | Est, jouissance nov.   | 566 25 | »       | »     | Orléans...                       | 320    | »       | »    |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860     | 480    | »       | 4  | Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.                              | 965    | »       | »     | Paris-Lyon-Méditerranée...       | 318    | »       | »    |
| — 1865, 4 %                          | 499 50 | 2       | »  | Midi, jouissance juillet...                                  | 717 50 | 5 50    | »     | Est...                           | 308 50 | »       | »    |
| — 1869, 3 %                          | 3 5    | »       | »  | Nord, jouissance juillet...                                  | 1200   | »       | »     | Nord...                          | 325    | »       | »    |
| — 1871, 3 %                          | 332    | »       | 50 | Orléans, jouissance octobre.                                 | 991 25 | 1 25    | »     | Ouest...                         | 317    | »       | »    |
| — 1875, 4 %                          | 461 50 | »       | 1  | Ouest, jouissance juillet, 65.                               | 613 75 | »       | 1 25  | Midi...                          | 316    | »       | »    |
| Banque de France, j. juillet.        | 3950   | »       | 25 | Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.                            | »      | »       | »     | Deux-Charentes...                | 293 75 | »       | »    |
| Comptoir d'escompte, j. août.        | 600    | »       | »  | Compagnie parisienne du Gaz.                                 | 1050   | »       | 20    | Vendée...                        | 283    | »       | »    |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 495    | »       | 5  | Société Immobilière, j. janv.                                | 24     | »       | »     | Canal de Suez...                 | 515    | »       | »    |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr.     | 355    | »       | »  | C. gén. Transatlantique, j. juill.                           | 312 50 | »       | 13 50 |                                  |        |         |      |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.   | 900    | »       | 5  |  |        |         |       |                                  |        |         |      |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
2 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (S'arrête à Angers).  
9 — 1 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir.  
4 — 12 — — express.  
7 — 23 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 30 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — soir, omnibus.  
4 — 44 — —  
10 — 28 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

**A AFFERMER**

Par adjudication, au détail ou par lots, En l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, Le samedi 4 décembre 1875, à midi.

**TRENTE PARCELLES DE TERRE ET VIGNE**

Contenant environ 3 hectares, sur les communes d'Artannes, du Condray-Macouard et de Courchamps. (577)

COMMUNE DE ROU-MARSON.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Rou-Marson prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Rou-Marson, le dimanche 19 décembre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

- 1° 1,475 mètres courants de terrassements..... 881 f. 75
- 2° 810 mètres carrés de démontage de pavage en blocage..... 97 20
- 3° 269 mètres 50 centimètres courants de chaussée avec matériaux du démontage..... 563 82
- 4° 1 205 mètres 50 centimètres courants de chaussée avec matériaux de la carrière..... 2,605 88
- 5° Entretien de garantie 420
- 6° Travaux d'art..... 96 82
- Total..... 4,363 47

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de l'agent-voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

Communes du Condray-Macouard, de Courchamps et de Cizay-la-Madeleine.

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Les Maires des communes du Condray-Macouard, de Courchamps et de Cizay-la-Madeleine, préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie du Condray-Macouard, le dimanche 12 décembre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication, en deux lots, des travaux ci-après.

- PREMIER LOT.**
- 1° 350 mètres courants de terrassements..... 122 fr. »
  - 2° 350 mètres courants d'empierrement..... 1,168 62
  - Total..... 1,290 62

- DEUXIÈME LOT.**
- 1° 856 mètres 60 centimètres courants de terrassements... 728 f. 11
  - 2° 856 mètres 60 centimètres courants d'empierrement, y compris l'entretien pour garantie. 3,205 68
  - Total..... 3,931 79

Le devis et le cahier des charges sont déposés à la Mairie du Condray-Macouard, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Direction générale de l'Enregistrement et des Domaines.

**VENTE D'ARBRES**

Provenant des plantations du Chardonnet.

Le lundi 6 décembre 1875, à une heure de l'après-midi, dans la cour des bureaux du génie, à Saumur, il sera procédé à l'adjudication de trois arbres provenant des plantations du Chardonnet et déracinés par le vent.

Prix payable comptant, plus cinq pour cent pour les frais. Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (575)

**Commune de Varrains.**

**ADJUDICATION DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN CLOCHER A L'EGLISE PAROISSIALE.**

Le Maire de la commune de Varrains prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Varrains, le dimanche 26 décembre 1875, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un clocher.

Les devis s'élèvent à la somme de 8,400 francs.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Varrains, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite. **UNE MAISON** Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT, **UNE MAISON** Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

Direction générale de l'Enregistrement et des Domaines.

**VENTE DES ISSUES**

Provenant de la place de Saumur.

Le mardi 14 décembre 1875, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication des issues à provenir, en 1876, du service des vivres de la place de Saumur, s'élevant approximativement à:

- Braises..... 100 quintaux.
- Cendres de bois. 2 id.
- Balayures..... 2 id.
- Cinq pour cent payables comptant pour les frais.

Saumur, le 28 novembre 1875. Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (574)

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**POUDRE SOSAN** CONTRE LE **RHUME DE CERVEAU** 2 prises de cette poudre arrêtent instantanément le coryza sans aucun inconvénient. Envoi franco contre 0 60 cent. en timbres-poste. — Pharmacie générale, rue du Quatre-Septembre, 15, Paris, et principales pharmacies.

**MEDICAMENTS DE LA SAISON**

**VICHY** Source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs; la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstituante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitutifs des Eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 54 bouteilles, en s'adressant à M. le Régisseur de l'Etablissement Lardy, à Vichy. — Etablissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai. **HÉMORROIDES** La Pommade Leroy, ph. à Brestat, (S.-Inf.), est infatigable contre la douleur, la démangeaison, la constipation, f. 2,75. **MAUX DE DENTS** Guérison bague par le Baume sédatif Chautard de Vendôme. Prix: 1 fr. 50. **HÉRNIES** Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 9 jours, sans bandages, par le spécifique de Henry, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 30 fr. Il n'existe qu'un remède qui guérisse véritablement l'asthme, la toux, l'oppression; c'est la potion de M. Aubré, méd.-ph. à Ferté-Vidame (E.-et-L.). Belle toute concurrence, par 15 ans de succès et des milliers de guérisons. Preuves gratis et francs. On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SÉDATIF CHAUTARD, contre le mal de dents.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

**8 fois sur 10** les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les **Perles d'essence de térebenthine** du docteur CLÉMENTAN. Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas. Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes. A titre d'essai, il sera délivré gratuitement quelques perles à toute personne qui voudra juger de leur prompt efficacité. S'adresser, à Saumur, pharmacie Besson. (569)

**LA VELOUTINE** est une poudre de Ris spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. **CA. FAY, INVENTEUR.**

**POMMADE SATIN** Pour conserver aux mains la souplesse, la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid. 2, rue de la Paix. — Paris. Saumur, imprimerie P. GODET.